

Délibération N°	D24-053
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	27/06/2024
Présents	26
Votants	32

L'an 2024, le **JEUDI 20 JUIN 2024** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANTONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : CARLES Michel à ROUSSEL Régis REY Christian à MUCCIARELLI Laurence
 GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine TERRY Joël à CASTAING Patrick
 GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie THOMAS Alexandra à NEPLE Alain

Nomenclature ACTES : 5777

D24-053 / DELEGATION DE GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE DIEMOZ - CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE

Par délibération n° 09-050 du 1^{er} juillet 2009, le conseil communautaire approuvait le transfert intégral de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » à la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'arrêté préfectoral n° 2009-08178 du 30 septembre 2009 entérinait ce transfert de compétence par la modification des statuts communautaires.

Pour garantir la continuité de service public et la continuité du mode de gestion retenu par les communes avant transfert de compétence, tous les gestionnaires historiques des ALSH ont été maintenus. A savoir, les associations à but non lucratif suivantes :

- Centre Social et Culturel d'Heyrieux,
- Familles Rurales Saint-Georges-d'Espéranche/Charantonay.

Il a été fait de même lors de l'intégration de la commune de Diémoz au 1^{er} janvier 2012, concernant l'opérateur historique « Familles Rurales de l'Isère », gestionnaire de l'ALSH extrascolaire intercommunal de Diémoz.

Cet opérateur vient de nous faire savoir, par courrier recommandé du 15 avril 2024, qu'il se désengage de cette gestion à réception du courrier précité.

Il est donc impératif de faire appel en urgence à un des autres gestionnaires de ce service public communautaire.

Le Centre Social et Culturel d'Heyrieux (CSCH) s'est proposé pour assurer la gestion de cet ALSH, par courrier adressé au Président en date du 3 juin 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE PRENDRE ACTE du désistement de l'association « Familles Rurales de l'Isère » concernant la gestion de l'ALSH intercommunal de Diémoz ;
- CONSIDERANT la proposition du Centre Social et Culturel d'Heyrieux - gestionnaire historique d'une partie des services petite enfance, enfance, jeunesse communautaires - pour assurer la gestion de cet ALSH ;
- DE DELEGUER la gestion de l'ALSH intercommunal de Diémoz au CSCH à compter de ce jour ;
- D'APPROUVER l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée avec le CSCH, spécifiant l'extension du périmètre d'intervention du CSCH, tel que présenté ;
- D'AUTORISER le président à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	- PJD24-053